



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 08 avril 2022

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Ludovic PETIT (donne procuration à Catherine DE MEYER), Emilie SAILLY absents excusés
Secrétaire de séance : Cécile BISIAUX

Approbation du CR précédent

1- Vote des taux d'imposition 2022 : Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

FIXE pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2022
Taxe Foncière sur Bâti	33,49%
Taxe Foncière sur Non Bâti	48,63%

N°2022/04/08-01

2- Budget annexe 2022 « Lotissement les Alouettes »

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2022 du lotissement les Alouettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 72.735,66€
RECETTES : 72.735,66€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 30.666,66€
RECETTES : 86.242,79€

Après en avoir délibéré, ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

N°2022/04/08-02

3- Budget Primitif Commune 2022

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2022 dressé par la Commission des Finances qui s'arrête comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 855 179,70 €
RECETTES : 855 179,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES : 555.890,57€
RECETTES : 555.890,57€

Après en avoir délibéré, ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ.

N°2022/04/08-03

4- Passage à la nomenclature M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Mme DE MEYER, déléguée aux finances expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions.

C'est dans ce cadre que la commune de Verchain-Maugré est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune et le budget annexe du lotissement, à l'unanimité des présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

N°2022/04/08-04

5- Subventions 2022

-Associations

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des présents, de verser les subventions suivantes, aux associations qui en ont fait la demande.

	Montant en Euros
Association pour la Sauvegarde et la Restauration des Oratoires <i>(Me BULTEZ Dominique ne prend pas part au vote)</i>	500
C.A.T.M (Combattants d'Algérie Tunisie Maroc)	250
La Truite Verchinoise	450
Les Randonneurs Pédestres Verchois (A.R.P.V)	1 400
Pétanque Club « les Dabons »	300
Séniors Actifs Verchois (S.A.V)	380
Société de Chasse	650
Union Sportive Verchinoise (U.S.V.M) <i>(Mr DELSART Jérémie ne prend pas part au vote)</i>	1 700
Verchain Gym <i>(Mme Catherine DE MEYER ne prend pas part au vote)</i>	200
CAPER Comité Amiante Aider et Réparer- Thiant	250
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Trith Saint Léger	150

N°2022/04/08-05A

- Lotissement les Alouettes

Afin de rembourser l'annuité de l'emprunt du budget du lotissement les alouettes, et de permettre la régularisation comptable, une subvention d'un montant de 57402,33€ (cinquante-sept mille quatre cent deux euros et 33cts) est nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide le versement de cette subvention.

La dépense sera imputée à l'article 6573641 « subvention de fonctionnement au budget annexe ».

N°2022/04/08-05B

6- EPF : Signature d'une convention opérationnelle

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention-cadre est établie entre l'Etablissement Public Foncier et la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

Par suite à la délibération de la Commune de Verchain-Maugré en date du 8 février 2017 et dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, une convention opérationnelle avec la commune avait été signée les 1^{er} et 21 août 2017.

Toutefois la phase d'acquisition du projet a pris du retard suite à la découverte de pollution sur le terrain et l'impossibilité de trouver un accord d'acquisition amiable avec certains propriétaires.

Il est proposé de mettre en place un avenant à la convention opérationnelle signée portant sur la prolongation de la durée de portage et sur les modalités travaux et sur le budget prévisionnel de l'opération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention opérationnelle adhoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

N°2022/04/08-06

DIVERS

- CAVM Centre bourg : dernières informations présentées
- Les jardins familiaux se terminent.
- Mr GABELLE fait le point de l'avancée des différents travaux
- Elections présidentielles tenue des bureaux de vote
- Mr DELSART fait part de la réunion du comité d'école
- Les Ch'tites Créasolidaires (Monchaux) traverseront la commune dans le cadre d'une marche solidaire le 21 mai 2022.
- Me BULTEZ informe les élus des décisions de la commission fêtes

Levée de séance à 21h00
Certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire, Christian BISIAUX